



Coup de poing 15 jours ITT

Par **Sylvie20000**, le **17/01/2019** à **17:22**

Mon ex compagnon, m'a donné un coup de poing, enfin c'est tout ce que je me rappelle., il m'a enfermé dans une chambre pendant 15 jours avant que je puisse m'échapper et me réfugier chez une amie . quand elle m'a vu elle a appelé les pompiers et c'est aux urgences que j'ai su que j'avais un hématome sous dural. Et que j'aurai pu avoir de graves lésions d'être resté sans soins ..j'ai 15 jours d'ITT et à ce jour toujours suivie par un neurologue..les faits se sont passés le 5 Août 2018..il passe en correctionnelle le 26 mars..il risque quoi????? sachant que sa première femme à elle aussi portait plainte pour coup et blessure..

Par **Visiteur**, le **17/01/2019** à **18:03**

Bonjour

La seule chose que l'on puisse vous répondre ici sur ce sujet, fait référence aux textes.

Pour de plus de 8 jours d'ITT, jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.